

# REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

## REGARDS SUR LA COTISATION SOCIALE SUR LA CONSOMMATION (CSC)

### LA CLEF DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

La CFE-CGC revendique et assume le fait d'avoir proposé, depuis plus de douze ans déjà, la mise en place d'une TVA Sociale pour faire face aux besoins croissants de la Protection Sociale.

Bien seuls à prôner une baisse des charges sociales et un transfert des prélèvements d'une « base salaires » vers l'assiette, beaucoup plus large et beaucoup plus stable, de la consommation, nous avons été snobés par nombre de gouvernants et d'acteurs politiques !

Mais il ne suffit pas de dire TVA Sociale pour avoir le soutien de la CFE-CGC ! Encore faut-il que ce soit une contribution affectée, c'est-à-dire une Cotisation Sociale sur la Consommation, car une cotisation est forcément attribuée à un objet précis.

Viser notre Protection Sociale est le seul moyen de pérenniser notre modèle social et la protection des Français !

La CFE-CGC exige que la baisse des charges sociales s'accompagne obligatoirement d'une baisse des prix de vente hors taxes des biens et services.

Les employeurs arguent de la baisse des cotisations comme facteur de compétitivité, comme si le coût du travail en France était exagérément plus élevé que celui de nos voisins, ce qui est faux ! Nous sommes dans la moyenne européenne avec de surcroît une bonne compétitivité.

Donc, la baisse de charges n'est pas un prétexte à une augmentation de marges mais à une augmentation de ressources pour notre assurance maladie, nos retraites et le soutien aux familles. C'est en ce sens que la CFE-CGC soutient la mise en place d'une TVA Sociale favorable à l'intérêt général, de nature à maintenir le pouvoir d'achat, la consommation, la croissance et l'emploi.

La CFE-CGC signera si, et seulement si, le projet proposé par le gouvernement est une TVA vraiment SOCIALE et pas une TVA MEDEF !

LA LETTRE confédérale N°1277 6 janvier 2012

### EDITO

La clef pour endiguer le déficit de la sécurité sociale ?

La mise en place d'une **Cotisation Sociale sur la Consommation (CSC)** que la CFE-CGC prône depuis longtemps !

Nous le savons, la situation est critique et des financements supplémentaires sont nécessaires.

A cette fin, ce premier numéro de REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE de l'année 2012, a vocation à vous apporter les éléments d'éclaircissement nécessaires pour bien comprendre les enjeux et le mécanisme de ce dispositif.

La transformation d'une cotisation en impôt n'est pas une solution.

La solution c'est la CSC !

**Il importe de porter haut et fort notre conviction dans le sens de cette réforme incontournable.**

**Danièle KARNIEWICZ**  
Secrétaire Nationale

#### Sommaire :

Regards sur la Cotisation Sociale sur la Consommation : La clef du financement de la Protection Sociale

#### LA COTISATION SOCIALE SUR LA CONSOMMATION :

Le contexte

Le principe

Les objectifs

Le mécanisme

Les conditions, les effets au niveau macro économique et sur l'emploi, les effets inflationnistes

Informations bi mensuelles N°9  
01 Janvier 2012

# LA COTISATION SOCIALE SUR LA CONSOMMATION (CSC)

## LE CONTEXTE :

Le vieillissement de la population, qui résulte de l'allongement de l'espérance de vie pèse fortement sur les comptes de la sécurité sociale. Cette réussite se traduit par un accroissement des dépenses des branches retraite et maladie et l'apparition d'un nouveau risque, la perte d'autonomie qu'il faut financer.

Au total, la part des dépenses sociales dans le PIB a augmenté de 6 points en un peu moins de 30 ans.

Or, les cotisations qui constituent la source essentielle du financement de la Protection Sociale évoluent faiblement du fait de la baisse tendancielle de la croissance de la masse salariale.

Le déficit du régime général de la sécurité sociale a atteint 18 milliards d'euros en 2011 (LFSS pour 2012– Décembre 2011)

Par conséquent, la réforme du financement de la Protection Sociale est devenue une nécessité.

## LE PRINCIPE :

Parmi les solutions envisageables, la CFE-CGC privilégie le transfert d'une partie des cotisations sociales employeurs sur la consommation, via une augmentation de la TVA à affecter à la Protection sociale plutôt que via la CSG. *En effet, les recettes de la CSG sur les revenus d'activité représentant plus de 70 % des recettes totales de CSG, une augmentation générale de la CSG pèserait d'abord et directement sur le travail, et ne répondrait donc pas au besoin de nouvelles ressources.*

Pour ne pas pénaliser les ménages les plus faibles, la CFE-CGC ne cible ni le taux super réduit de la TVA à 2,1% qui s'applique aux médicaments, ni le taux réduit à 5,5 % qui touche les biens de premières nécessité et en premier lieu l'alimentaire.

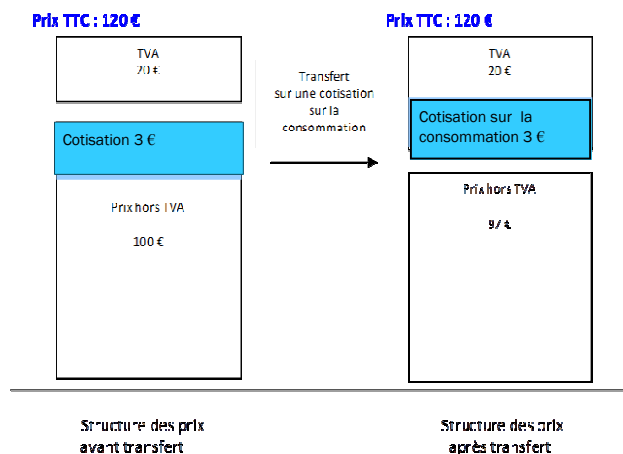
La CFE-CGC propose d'agir sur le taux normal à 19,6%.

## LES OBJECTIFS :

- ◇ Affecter le produits de la CSC au financement de la sécurité sociale exclusivement
- ◇ Rendre nos entreprises plus compétitives en diminuant le coût du travail d'où une baisse du prix des produits exportés (vendus hors TVA) tout en faisant participer les producteurs étrangers à notre Protection Sociale.

## LE MECANISME :

Le principe de la Cotisation Sociale sur la Consommation repose sur le schéma suivant emportant le transfert des cotisations sociales patronales vers une cotisation sur la consommation :



### LES DEUX CONDITIONS INCONTOURNABLES :

◇ La baisse des charges sociales doit impérativement conduire à une baisse identique du prix de vente hors taxe des produits pour que le prix TTC reste identique, de façon à ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des actifs et des retraités.

◇ La hausse de la TVA doit impérativement être affectée exclusivement au financement de la Protection Sociale; La CFE-CGC ne saurait accepter que la hausse de la TVA soit un prétexte à la réduction des déficits budgétaires afin de séduire les agences de notation.

On ne sauvera pas le AAA de la France en bradant la Protection Sociale des français !

Les recettes que procurerait la création de cette cotisation sociale sur la consommation seraient fléchées vers le financement de prestations sociales relevant de la solidarité. A titre d'exemple, la branche famille, les éléments de solidarité de la retraite (notamment le fond de solidarité vieillesse), et une partie de la branche maladie relèvent de la solidarité.

### LES EFFETS BENEFIQUES AU NIVEAU MACRO ECONOMIQUE :

#### *Une assiette plus stable et plus large :*

Selon le Conseil des impôts ... « la consommation est une assiette fiscale plus stable que les revenus, les salaires ou encore les bénéfices des sociétés. Lorsque les revenus varient, les ménages ont, en effet, tendance à ajuster leur taux d'épargne à la hausse ou à la baisse, pour maintenir leur niveau de consommation. Cette caractéristique est un avantage majeur de la TVA en tant que recette budgétaire, et par extension, de la cotisation sur la consommation.

#### *Un rééquilibrage des prélèvements fiscaux et sociaux :*

La CSC aurait l'avantage de faire reposer une partie de notre Protection Sociale sur toute l'économie y compris les importations et non plus le seul travail humain.

#### *Une meilleure compétitivité de nos entreprises au profit de l'emploi :*

Les entreprises françaises en activité sur le territoire pourraient, à marges constantes (en pourcentage), répercuter cette baisse des charges sociales et patronales sur le prix de revient des produits et, par là même, gagner en compétitivité de prix sur les marchés extérieurs. Cela conduirait mécaniquement à une hausse de nos exportations.

#### *Un levier d'action contre les délocalisations :*

Les produits importés seraient quant à eux soumis à cette cotisation.

### LES EFFETS BENEFIQUES SUR L'EMPLOI :

En posant l'hypothèse que les entreprises « jouent le jeu » (des mesures doivent être prises pour les y obliger) en n'augmentant pas la charge de travail des CDI, la baisse du coût du travail induite par la mise en place de la CSC se traduirait par un accroissement des embauches.

### QUID DES EFFETS INFLATIONNISTES ?

**NON**, sur les produits fabriqués en France si les employeurs jouent le jeu.

**OUI**, sur les produits importés qui ne participent pas aujourd'hui au financement de la Protection Sociale.

Téléphone : 01 55 30 12 17  
Télécopie : 01 55 30 13 13  
Messagerie : patricia.brouard@cfecgc.fr  
Crédit photos : FOTOLIA

#### Quelles sont les sources de financement de la protection sociale ?

- Les cotisations sociales
- Les impôts et les taxes affectées
- Le budget de l'état qui compense les exonérations de cotisations sociale qu'il décide.

#### Qui finance la Sécurité sociale ?

- Les employeurs privés et publics et leurs salariés
- Les travailleurs indépendants, les ménages, retraités, épargnants, consommateurs (taxes alcool et tabac)
- L'état